

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :
8h00-12h/13h30-17h30

Mercredi, vendredi :
8h-12h

Samedi : 9h-12h

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

École :

Contact : 09.61.20.66.81,
Garderie 06.87.29.71.04

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 16h30 à 17h30.
Samedi de 10h30 à 11h45.
02.98.68.94.17

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde **3237**,
Pompiers **18**, portable **112**,
Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :
07.86.05.43.81

Pédicure-Podologue :

Soins à domicile
M.DE FRIAS :
07.83.52.2707

AVIS AUX HABITANTS :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.



Marie-Nelly Lossouarn, composition florale en main, a fait une pause-café à la mairie en compagnie du maire, de quelques élus et membres du personnel communal (extrait Ouest-France).

Après sept années à Paris et 31 autres à distribuer le courrier dans les communes de Saint-Servais et Bodilis, Marie-Nelly Lossouarn a effectué, mardi 20 avril, sa dernière tournée en qualité de factrice. Une distribution qu'elle a arrêtée pendant quelques minutes, le temps de faire une pause-café à la mairie, en compagnie de Bernard Michel, maire de la commune, et de quelques élus et membres du personnel communal. Une pause pour recevoir une jolie composition florale et quelques douceurs chocolatées, mais aussi pour évoquer sa longue carrière et quelques souvenirs de ses tournées à Saint-Servais. Originaire de Carnoët (Côtes-d'Armor), Marie-Nelly est installée à Landivisiau avec son époux, en préretraite depuis cinq ans. Les yeux qui brillent lorsqu'elle évoque sa carrière. « **Un beau métier avec beaucoup de contacts et de relationnel, qui m'a pris une bonne partie de mes journées depuis mes 19 ans** », souligne-t-elle en faisant toutefois remarquer que « **le courrier chute, mais que le nombre de colis distribués par la Poste est en nette augmentation** ». Avec ses quelques 540 clients sur Saint-Servais et Bodilis (qui ne reçoivent pas tous les jours de courrier), la factrice réalisait quotidiennement une tournée d'une centaine de kilomètres entre 8 h et le milieu de l'après-midi.



Comme vous avez pu le voir en vous promenant sur la commune, beaucoup d'enfants ont participé à l'animation de pâques proposée par le Comité des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 avril à la salle polyvalente, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers.

La secrétaire de séance est Valérie PAUL.

Rénovation à l'église

Compte-rendu suite aux réunions de chantier du 30 mars et du 13 avril 2021.

La dépose des cloches est réalisée. Les élus donnent leur accord pour réaliser les travaux de soudure de la cloche.

Etude des devis

Après étude des devis par les élus :

La société Sofimat est retenue pour le micro-tracteur John Deer 3038E.

Le devis Suez est validé pour la borne poteau incendie à Runglas.

Les travaux de débroussaillage sont confiés à l'entreprise Xavier Cadiou de St Derrien.

Coût d'un élève pour l'année 2020/2021

En application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques, chaque année, le conseil municipal demande une participation aux communes de résidence. Sur l'année scolaire 2020/2021, l'école de Saint-Servais accueille 38 enfants des communes comme Bodilis, Landerneau, Landivisiau, Plougar, Plounéventer, Plounevez-Lochrist et St Derrien. Le coût moyen départemental sera demandé à chaque commune de résidence soit 1554.61 pour les maternelles et 514.38 euros pour les élèves en élémentaire.

Subventions 2021

U.S.S.S.D Football	700 euros
Entente sportive La Flèche Hanball	700 euros
U.N.C Soldats de France	200 euros
Coop Scolaire Ecole Publique	6179,20 euros
Association des Parents d'élèves	1200 euros
Au Bouillon de culture Bibliothèque	1200 euros
Accueil Centre de loisirs St Derrien/St Servais/Plounéventer	21099,58 euros
Association des riverains de la B.A.N	200 euros
Société communale de chasse	100 euros
Service remplacement du ponant	40 euros
Don du sang Landivisiau	180 euros
Comité des fêtes	600 euros

La somme totale allouée respecte le crédit inscrit au budget primitif 2021

CCPL : Modification des statuts de la CCPL

- Transfert de la compétence en matière de PLU, le conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} janvier 2022.
- Transfert de la compétence eau et assainissement, les élus ont décidé, par anticipation du transfert des compétences eau et assainissement, de se doter de la compétence « Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement ».

CCPL : Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau

Le projet de convention entre les communes et la CCPL visant à encadrer le fonctionnement du réseau des médiathèques est validé par le conseil municipal à l'unanimité ».

Compte-rendu des commissions communales

Lors de la commission communication, les élus ont avancé sur le dossier wifi4eu, l'étude va être lancée rapidement. L'application « Panneau Pocket » remporte un franc succès, ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les saint-servaisiens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Le commission jeunesse travaille sur le recrutement d'un animateur entre Saint-Servais et Saint-Derrien à compter du 1^{er} septembre prochain.

Questions diverses

❖ Des dégradations ont été effectuées dans le bourg ce week-end, si des personnes ont entendu ou vu quelque chose, merci de passer en mairie. Une enquête est en cours.

Prochain conseil le jeudi 20 mai 2021 à 20h30.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en mai 2005 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à **la Journée Défense et Citoyenneté**.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Nino GUÉGUÉNIAT, Lieu-dit Leslem Vraz, né le 7 avril 2021.

PERMANENCE

Pour toutes demandes concernant les affaires sociales, Marie-Laure GRALL, adjointe aux affaires sociales est disponible sur rendez-vous.

EMPLOI ANIMATEUR JEUNES

Les communes de St Servais et St Derrien recherchent un animateur Jeunesse et Vie Sociale pour un emploi à temps plein partagé entre les 2 communes. Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021. Candidature pour le 31 Mai 2021. Fiche de poste disponible en Mairie.

HORAIRES DE TONTE POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Le conseil a décidé après discussion d'appliquer l'arrêté N°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

A cet effet, les travaux : activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.

Les samedis de 9h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires pour le confort de ses voisins.

PAROISSE

Les messes des week-ends, de l'Ascension et de la Pentecôte

Samedi 1er mai à 17h30 à SAINT-THEGONNEC.

Dimanche 2 mai : Pardons de PLOUNEVENTER et de LAMPAUL-GUIMILIAU à 10h30 et messe à LANDIVISIAU à 10h30.

Samedi 8 mai à 17h30 à PLOUNEVENTER.

Dimanche 9 mai à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Mercredi 12 mai à 17h30 à LANDIVISIAU.

Jeudi de l'Ascension 13 mai : Pardons de TREZILIDE et SAINT-ELOY à 10h30 et messe à LANDIVISIAU à 10h30.

Samedi 15 mai à 17h30 à SAINT-THEGONNEC.

Dimanche 16 mai à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Samedi 22 mai à 17h30 à PLOUNEVENTER.

Dimanche de Pentecôte 23 mai : Pardon de LAMBADER à 10h30 et messe à LANDIVISIAU et SIZUN à 10h30.

Samedi 29 mai à 17h30 à PLOUZEVEDE.

Dimanche 30 mai : Pardon de SAINT-DERRIEN à 10h30 et messe à LANDIVISIAU et SIZUN à 10h30.

Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis

- le 7 mai à BODILIS
- le 21 mai à PLOUNEVENTER
- le 14 mai à SAINT-DERRIEN
- le 28 mai à SAINT-SERVAIS (Ossuaire)

Bien entendu, ce calendrier est toujours communiqué sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire.

DÉJECTIONS CANINES

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

ÉLECTIONS

Les Elections Régionales et Départementales ont été fixées aux dimanches 20 et 27 juin prochain. **Rappel : Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 14 mai 2021.**

RÈGLEMENTATION FEU

Pour les particuliers, les collectivités territoriales et les professionnels de l'entretien d'espaces verts : brûlage des déchets verts interdit au titre du Règlement sanitaire départemental (RSD). Le Maire est chargé de faire respecter cette interdiction. Des dérogations peuvent être accordées par le préfet pour les espèces invasives et les organismes nuisibles.

Pour les agriculteurs et les forestiers : Le brûlage des résidus issus de l'élagage au titre de l'exploitation agricole (vergers, haies bocagères), ou de l'entretien de la forêt pour la prévention des incendies, est autorisé. Ces déchets relèvent respectivement du code rural et du code forestier, et ne sont pas soumis au RSD. Le brûlage des résidus issus des cultures est interdit au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).

DÉGRADATIONS

Des dégradations sont régulièrement constatées sur la commune : panneaux de signalisation arrachés, des plants arrachés, toilettes publiques dégradés... Dorénavant, toute dégradation constatée fera l'objet d'une plainte qui sera déposée en gendarmerie. Pour les mineurs, c'est la responsabilité des parents qui est engagée.

4

VIE ASSOCIATIVE

UNC

Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe le samedi 8 mai à 11h00.

En raison de la crise sanitaire, seul un comité restreint (12 personnes) sera autorisé à y participer.

AU BOUILLON DE CULTURE

* Bientôt dans les rayonnages : *La Datcha* d'Agnès Martin-Lugand et *Nid de Guêpes* de Rachel Abbot.

* Plongez dans les secrets envoûtants de l'île de Bréhat avec Christian Carayon en lisant *les naufragés hurleurs*, ou avec Daniel Cario dans *les chaos de Bréhat*.

* Les jeunes trouveront *l'internat de l'île aux cigales* et *Toto Ninja Chat*, et *les aventures de Téo et Nina* pour le niveau CP-CE1.

* Dans la série l'imagerie des Bébés, les albums : *les couleurs* et *les légumes* vous aideront à éduquer les plus petits. A bientôt.

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

REPRISE DES ACTIVITÉS :

Considérant l'âge de nos adhérents, nous pensons que nous sommes tous vaccinés contre la Covid, du moins avec la 1^{ère} injection, et donc la seconde est également programmée.

Nous envisageons la reprise de la pétanque, pour ceux qui le désirent, à la mi-mai dans le respect des règles sanitaires et à l'extérieur autant que possible.

Pour les dominos, il faudra attendre encore un peu, le temps que le Gouvernement autorise ce genre de rassemblement. Nous avons tous hâte de nous retrouver, encore un peu de patience !!! et restons prudents.

DIVERS

DÉCLARATION DES REVENUS 2021

Impôts - déclaration des revenus 2021 – Espace France services du Pays de Landivisiau

Pour aider les usagers à remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu, la Direction départementale des finances publiques du Finistère organisera un accueil fiscal exclusivement sur rendez-vous au sein de l'espace France Services du Pays de Landivisiau le **mardi 11 mai de 09h00 à 12h00**. Des agents des finances publiques seront présents pour répondre aux questions des usagers. **Réception uniquement sur rendez-vous. Renseignements auprès de l'accueil de l'espace France services du Pays de Landivisiau.**

BULLETIN N°220 – JUIN 2021 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le vendredi 21 mai 2021 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 21.